

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2022

Début de la séance : 18h35.

Madame le Maire procède à l'appel des membres de l'Assemblée.

Présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (à partir de 19h20), Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, MM. Benjamin LECLERCQ, Cédric LATOUCHE, Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Tiffanie SURIA

Excusés : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL jusqu'à 19h20), Annie NOTELET (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Didier MARMIGNON (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Corinne WISNIEWSKI), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ)

Absents :

M. Benamar TOUATI

Secrétaires de Séances :

Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL.

PRÉAMBULE :

Madame le Maire revient sur les travaux de requalification de la rue Adolphe WAGRET et félicite **Messieurs Patrick LATOUCHE et Didier MARMIGNON** pour le suivi de chantier.

Monsieur Patrick LATOUCHE précise que la pose des enrobés qui devait se dérouler cette semaine. Cependant, celle-ci a été décalée à la semaine suivante en raison des intempéries.

Madame le Maire informe qu'un flyer à destination des riverains a été distribué en porte à porte. Cette démarche a été fortement appréciée par la population.

Monsieur Michel RENARD souhaite connaître la date de fin des travaux de la rue Adolphe Wagret.

Monsieur Patrick LATOUCHE annonce une estimation à fin octobre, mais cela reste incertain

Madame le Maire revient sur le projet de réhabilitation de l'étang de la Cité Thiers. Une réunion s'est déroulée courant de semaine dernière.

Madame Evelyne LEGRAND informe que ce projet participatif avance favorablement avec l'organisation du premier chantier nature qui s'est déroulé le 13 juillet dernier. Une réflexion est en cours concernant le nettoyage et le curage de l'étang.

Madame le Maire espère une meilleure participation et une plus grande mobilisation des habitants pour ce magnifique projet.

Madame le Maire évoque la réunion préparatoire du forum des associations qui s'est déroulée le mercredi 7 septembre.

Monsieur Michel RENARD informe la participation de 13 associations sur 31 à ce forum.

Madame le Maire regrette les répercussions négatives de la crise sanitaire sur les associations. Il faudra vraisemblablement redynamiser le tissu associatif.

Monsieur Jean-Luc FRERE suggère la mise en place d'une clause de participation au forum des associations lors du versement de la demande de subvention.

Madame le Maire entend la suggestion. Elle souhaite vivement une participation plus importante à ce forum des associations, créateur de liens et d'échanges tant entre les associations qu'avec la population.

Monsieur Daniel HERLAUD estime que les associations devraient considérer cette participation comme une « obligation morale ».

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI n'est pas d'accord avec cette idée. Il rappelle que cette manifestation est organisée avant tout pour mettre en lumière les associations locales et cependant par la même occasion la vie locale.

Madame Evelynne LEGRAND rappelle l'intérêt pour les associations d'y participer et estime que celles-ci se doivent d'y participer.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI explique de son association sera représentée. Cependant, à ce jour, l'activité badminton n'est malheureusement plus en mesure d'accueillir de nouveaux adhérents. Mais qu'il sera volontiers présent pour l'activité théâtre qui présente un réel besoin de se faire connaître.

Madame Monique PASSET entend bien, mais pense que ce serait là l'occasion de présenter l'activité badminton et ses bénévoles.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI pense qu'il faudrait réfléchir à une nouvelle formule promotionnelle de nos associations sans écartier au parallèle la promotion numérique.

Madame Monique PASSET rappelle que l'organisation d'un forum des associations est un moment festif et joyeux dans la Commune et qu'il est important de le préserver.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI juge qu'il serait « excessif » d'évoquer une suppression de la subvention en cas de non-participation à des manifestations telle que le forum des associations.

Monsieur Jean-Luc FRERE indique n'avoir jamais évoqué de suppression de subvention. Il a évoqué « une clause de participation aux événements locaux ».

Madame Evelynne LEGRAND ajoute que la participation à ce forum serait l'occasion pour nos associations de percevoir des recettes.

Madame le Maire souhaiterait souhaitable que les associations se positionnent, quelque soit leur réponse (positive ou négative).

Madame le Maire précise que les travaux de câblage informatique et téléphonique ont été réalisés au sein de l'Hôtel de Ville.

Monsieur Benjamin LECLERCQ souhaiterait connaître les entreprises concernées par ces travaux.

Madame le Maire transmettra les informations à **Monsieur Benjamin LECLERCQ**.

Madame le Maire informe que dans le cadre de certains travaux de voiries, une demande supplémentaire sera adjointe concernant le remplacement de coussins berlinois.

Monsieur Patrick LATOUCHE informe l'Assemblée de la réception d'un devis concernant la démolition du garage sise n°1 rue des Sarts. Cette démolition est estimée à 5 710 € HT, soit 6 850 € TTC.

THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES :

- 03 JUIN 2022
- 30 JUIN 2022

Madame le Maire expose le point.
Aucune observation.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : FINANCES

2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - OPERATION « TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (TELEPHONIE – FIBRE – ECLAIRAGE PUBLIC) ET D'AMENAGEMENT DE LA RUE ADOLPHE WAGRET – ESCAUTPONT » :

Madame le Maire expose le point.

Dans le cadre de l'opération reprise en objet, la Commune peut bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (C.A.P.H) sur la part à charge de l'autofinancement communal.

Afin que les services de la C.A.P.H procèdent à la mise en œuvre effective des actes permettant le versement de ce fonds de concours le Conseil Municipal est appelé :

- D'une part, à délibérer sur le plan de financement T.T.C suivant (Tableau spécifique pour les Fonds de concours C.A.P.H) :

OPERATION

COMMUNE D'ESCAUTPONT | PROCES-VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2022.

Page 3/16

« TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ADOLPHE WAGRET A ESCAUTPONT »

DEPENSES	MONTANT PAR POSTE	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Coût H.T des travaux d'enfouissement des réseaux (Téléphonie – Fibre – Eclairage Public)	89 929,39 €		FCTVA (16,404 % du T.T.C)	172 653,06 € €
Coût H.T des travaux Lot N° 1 – VOIRIE – ASSAINISSEMENT – ESPACES VERTS	599 736,90 €			
Coût H.T des travaux Lot N° 2 – ECLAIRAGE PUBLIC	87 008,20 €			
TOTAL DES TRAVAUX		776 674,49 €		
Mission de Maîtrise d'œuvre	58 320,00 €			
Mission CSPS	1 760,00 €			
TOTAL DES MISSIONS		60 080,00 €		
Publication – Avis d'Appel Public à la Concurrence – Frais de géomètre (plan topographique)	1 500,00 €		Autofinancement communal Fonds propres	879 852,79 €
Imprévus sur travaux	38 833,72 €			
TOTAL FRAIS DIVERS		40 333,72 €		
TOTAL HT DE L'OPERATION		877 088,21 €		
		TVA 20 %		
		175 417,64 €		
TOTAL TTC DE L'OPERATION		1 052 505,85 €	TOTAL DES RECETTES	1 052 505,85 €

FONDS DE CONCOURS MAXIMUM POUVANT ETRE ATTRIBUE PAR LA CAPH (maximum 50 % de l'autofinancement)	439 926,40 €
--	---------------------

- D'autre part, à autoriser Madame le Maire à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers relatifs à ce dossier.

Madame le Maire rappelle le principe des fonds de concours.

Monsieur Daniel HERLAUD évoque les dotations de ruralité de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Un débat à ce sujet sera organisé le mardi 13 septembre en commission de Finances de la CAPH. Plusieurs communes en ont déjà effectué la demande.

Monsieur Benjamin LECLERCQ informe que la rue Henri Durre rencontre des problèmes de refoulement des eaux usées.

Madame le Maire relaiera l'information à NOREADE avec une demande de curage des réseaux si cela reste possible.

19h20 : Arrivée de Madame Catherine ROLY.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

3. TELE DIFFUSION DE FRANCE (TDF) – ANTENNE « BOUYGUES TELECOM » - MISE A DISPOSITION DU TERRAIN CADASTRE SECTION AO N° 480 SIS A ESCAUTPONT – CHAUSSEE BRUNEHAUT – AVENANT N° 2 PROLONGATION DU BAIL DE LOCATION D'UNE DUREE DE 12 ANS :

Monsieur Jean-Luc FRERE expose le point.

Télé Diffusion de France (TDF) est opérateur d'infrastructures neutre et ouvert, il accompagne, depuis plus de quatre décennies, les acteurs du numérique dans leurs enjeux stratégiques de connectivité.

Que ce soit pour la diffusion radio et TNT, la couverture Très Haut Débit mobile ou le déploiement de la fibre, TDF apporte à ses clients une expertise métier, un « mix » technologique unique et innovant ainsi qu'une proximité territoriale de premier plan grâce à ses 19 200 sites (pylônes, tours, infrastructures de télécommunication, etc.).

Dans ce contexte il est rappelé :

- Que TDF est propriétaire d'un pylône (antenne relais de radiotéléphonie « Bouygues Télécom ») de 30 m et des installations techniques situé à ESCAUTPONT - Chaussée Brunehaut - parcelle cadastrée section AO N° 480 appartenant à la Commune.
- Qu'une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle suscitée (40m²) a été signée le 19 juin 2004, moyennant un loyer annuel de 4 117,84 euros. La durée de celle-ci a été fixée à 12 ans (date d'échéance : 24 juin 2016). Au terme de cette période, elle fut renouvelée par tacite reconduction pour 12 années supplémentaires (date d'échéance : 24 juin 2028), moyennant un loyer annuel de 4 592 euros.

Cependant, la convention arrivant à échéance le 24 juin 2028, TDF propose aujourd'hui à la Commune d'Escautpont :

- Soit d'acquérir pour partie la parcelle cadastrée section AO N°480, pour une superficie de 100m² au prix de 70 000 € net vendeur. Sur celle-ci sont implantées l'antenne relais et les installations techniques. TDF prendrait en charge les frais de bornage.
- Soit de prolonger dès à présent, par avenant, le bail actuel de 12 années supplémentaires (nouvelle date d'échéance le 24 juin 2040). Ce dernier proposerait une augmentation du loyer annuel de 20 %, soit un loyer annuel de 5 510 €.

Le Conseil Municipal a, par délibération n° 37 en date du 3 juin 2022, approuvé sur le principe de la prolongation du bail actuel de 12 années supplémentaires avec un loyer annuel de 5 510 €, sous réserve de l'avenant.

Par courrier en date du 29 juin 2022, TDF propose un avenant n°2 au bail de location.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au bail de location d'une durée de 12 ans de la mise à disposition du terrain cadastré section AO n°480 sis à ESCAUTPONT - Chaussée Brunehaut.

Monsieur Jean-Luc FRERE précise qu'à compter de 2040, les baux de location seront d'une durée de 10 ans.

Il précise également que l'intérêt de plusieurs entreprises pour l'achat de cette parcelle.

Monsieur Jean-Luc FRERE regrette les nombreux dépôts sauvages à proximité de ladite parcelle et propose, à cet effet, l'installation d'une barrière d'accès.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : ENSEIGNEMENT

4. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD – CONVENTION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DES DONNEES RELATIVES AUX ENFANTS SOUMIS A L'OBLIGATION SCOLAIRE :

Madame Catherine ROLY expose le point.

Au terme de l'article L. 131-6 du Code de l'Education, les Maires doivent procéder au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire.

Dans le cadre de l'établissement de ce recensement, la Commune a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la Mutuelle Sociale Agricole afin de mettre en place une convention de mise à disposition de données personnelles relatives aux enfants soumis à l'obligation scolaire et habitant ESCAUTPONT.

À cet effet, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord nous propose un projet de convention concernant la mise à disposition de données personnelles relatives aux enfants soumis à l'obligation scolaire.

La durée cette convention est de 3 ans à compter de la signature.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de données personnelles relatives aux enfants soumis à l'obligation scolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : RESSOURCES HUMAINES

5. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – EMPLOI NON PERMANENT :

Madame le Maire expose le point.

Les nécessités de services peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Ainsi, pour assurer la continuité du service public dans les pôles affaires scolaires, techniques, administratifs et petite-enfance, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- A un accroissement d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3-1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

De plus, pour garantir la qualité du service et répondre aux obligations légales et conventionnelles, le recrutement de certains personnels pourra être soumis à des conditions de diplôme en rapport avec le poste occupé (exemple pour la Halte-Garderie : CAP petite enfance...).

De ce fait, le recrutement d'agents contractuels pourra s'effectuer sur les grades suivants :

- Filière animation : adjoint d'animation
- Filière technique : adjoint technique
- Filière administrative : adjoint administratif
- Filière médico-sociale : ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) principal de 2^{ème} classe

Les modalités de rémunération des différents dispositifs seront définies comme suit :

- Echelle C1
- Echelon 1

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Autoriser le recrutement d'agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Madame le Maire rappelle que la Commune, autant que faire se peut, a toujours sollicité les contrats aidés par l'Etat pour compléter les effectifs nécessaires aux besoins engendrés par l'obligation de continuité des services publics de la commune. Cependant, fin novembre 2021, le service financier de la Commune a alerté la Direction Générale des Services et le service des Ressources Humaines sur une éventuelle disparition de ce dispositif.

Ces inquiétudes ont effectivement été confirmées en juillet 2022 par Pôle Emploi. Elle exprime ainsi son inquiétude quant à cette décision de l'Etat qui impacte le budget communal. Elle profite de l'occasion pour remercier le Personnel Communal.

Madame le Maire, avec **Madame Catherine ROLY** informe pris attache, par téléphone, avec Madame BUIRON et Monsieur FRUT, directeurs de nos deux écoles maternelles d'Escautpont afin de connaître leur position sur le nombre d'agents nécessaires en appui des enseignants.

Les deux directeurs se sont positionnés sur 3 agents se composant d'une ATSEM, d'une apprentie, et d'un CDD. L'ensemble de ces agents sont à temps complet (35h00). Madame Le Maire a pris la décision d'appliquer les recommandations des directeurs d'écoles.

Nous avons ainsi la possibilité de conclure deux contrats aidés type Parcours Emploi Compétences (PEC). Néanmoins, le Pôle Emploi a accepté un contrat PEC à l'école Brunehaut en qualité d'assistante d'accueil petite enfance à temps partiel (27h30) et un contrat PEC au restaurant scolaire du Collège Jean ZAY en qualité de plongeur à temps partiel (20h00).

Madame le Maire remercie le directeur et la directrice des écoles maternelles pour leur soutien et leur compréhension. Elle remercie également la Directrice Générale des Services et le service des Ressources Humaines pour la gestion urgente de ce dossier.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

6. CONTRAT D'APPRENTISSAGE – RECRUTEMENT DE DEUX APPRENTIS(ES) – SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES :

L'apprentissage reste peu développé dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique en général.

Cependant, dans le cadre de sa politique « D'EMPLOI POUR TOUS » la Municipalité d'ESCAUTPONT a toujours favorisé l'alternance au sein de ses services.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

- Est un contrat à durée déterminée sous forme d'alternance, entre des périodes de formation pratique au sein de la Commune et les périodes de formation théorique au sein du Centre de formation ;
- La rémunération versée à l'apprenti(e) correspond à un pourcentage du SMIC et varie en fonction de son âge, de son ancienneté et du niveau de diplôme préparé ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recruter deux apprentis(es) qui pourraient être en poste dès le 12 septembre 2022 dans les conditions ci-après :

Caractéristiques du diplôme préparé :

DIPLOME :	CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)
CENTRE DE FORMATION	UFA LA SAGESSE VALENCIENNES
AFFECTATION :	Ecole maternelle Centre
DUREE :	12 Septembre 2022 – 31 Août 2024
COUT :	6100.00 / an soit 12 200.00 pour les 2 ans.
AGE :	24 ans
SALAIRE :	1 ^{ière} année 53 % du smic 2 ^{ième} année 61 % du smic

DIPLOME :	CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)
CENTRE DE FORMATION	UFA LA SAGESSE VALENCIENNES
AFFECTATION	Ecole maternelle Brunehaut
DUREE :	12 Septembre 2022 – 31 Août 2024
COUT :	6100.00 / an soit 12 200.00 pour les 2 ans.
AGE	19 ans
SALAIRE :	1 ^{ière} année 43 % du smic 2 ^{ième} année 51 % du smic

Rémunération brute d'un(e) apprenti(e)

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 453,32 €	43% du Smic, soit 721,95 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 889,84 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 678,95 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 ^{ème} année	39% du Smic, soit 654,79 €	51% du Smic, soit 856,26 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 024,16 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 678,95 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION POUR UN(E) APPRENTI(E)

DEPENSES	MONTANT	PRISE EN CHARGE PAR LE CNFPT		Reste à charge pour la Collectivité
1 ^{ère} année	6100.00 €	5250.00 € (Montant maximal annuel pour le calcul de prise en charge)		1700 €
2 ^{ème} année	6100.00 €	5250.00 € (Montant maximal annuel pour le calcul de prise en charge)		
COÛT TOTAL DE LA FORMATION	12 200.00 €	Prise en charge par le CNFPT	10 500.00 €	

FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL DES FORMATIONS POUR LES DEUX APPRENTIS(ES)

DEPENSES	MONTANT	PRISE EN CHARGE PAR LE CNFPT		Reste à charge pour la Collectivité
1 ^{ère} année	12 200.00 €	10 500.00 € (Montant maximal annuel pour le calcul de prise en charge)		3 400 €
2 ^{ème} année	12 200.00 €	10 500.00 € (Montant maximal annuel pour le calcul de prise en charge)		
COÛT TOTAL DE LA FORMATION	24 400.00 €	Prise en charge par le CNFPT	21 000.00 €	

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le principe de recrutement de deux apprenties en CAP AEPE pour le Service des Affaires Scolaires.

Madame Marie-Christine AZELART, Directrice Générale des Services, rappelle la présence, sur table, d'un erratum concernant le financement prévisionnel des formations. En effet, la Commune d'ESCAUTPONT a été destinataire de 2 conventions de formation par apprentissage.

Après lecture de celles-ci, il s'est avéré que :

- Le coût total de la formation sur 2 ans s'élève désormais à : **10 500,00 €** par Apprenti(e) (soit **21 000,00 €** pour 2 Apprenti(es)).
- Le financement du CNFPT s'élève toujours à : 10 500,00 € par Apprenti(e) (soit 21 000,00 € pour 2 Apprenti(es)).
- Le Financement de la Commune : **0,00 €.**

Les plans de financement prévisionnels ont donc été modifiés de la façon suivante :

NOUVEAU FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION

POUR UN(E) APPRENTI(E)

DEPENSES	MONTANT	PRISE EN CHARGE PAR LE CNFPT		Reste à charge pour la Collectivité
1 ^{ère} année	5 250.00 €	5250.00 €		0.00 €
2 ^{ème} année	5 250.00 €	5250.00 €		
COÛT TOTAL DE LA FORMATION	10 500.00 €	Prise en charge par le CNFPT	10 500.00 €	

NOUVEAU FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL DES FORMATIONS

POUR LES DEUX APPRENTI(ES)

DEPENSES	MONTANT	PRISE EN CHARGE PAR LE CNFPT		Reste à charge pour la Collectivité
1 ^{ère} année	10 500.00 €	10 500.00 €		0.00 €
2 ^{ème} année	10 500.00 €	10 500.00 €		
COÛT TOTAL DE LA FORMATION	21 000.00 €	Prise en charge par le CNFPT	21 000.00 €	

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : URBANISME

7. LOTISSEMENT « CLOS DES PENSEES » - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AH N° 663 (LOT N° 5) A MONSIEUR ERIC BRILLER ET MADAME ANNE RUFFIN :

Monsieur Jean-Luc FRERE expose le point.

Dans le cadre de la commercialisation des 6 lots libres de constructeurs du « CLOS DES PENSEES », le Conseil Municipal a par délibération n° 37 en date du 10 Avril 2021, approuvé le prix de cession à 108,33 € HT le m², soit 130,00 € TTC le m².

Par acte notarié en date du 13 Juillet 2021, Monsieur Daniel MAROZZO et Madame Odile HEVE-CHAHMAT ont signé un compromis de vente pour l'acquisition du lot n° 05 (parcelle cadastrée section AH n° 663), d'une superficie de 437 m² (cf: Plan de géomètre ci-dessous).

Afin d'établir l'acte de vente, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n°64 en date du 10 septembre 2021, ladite cession.

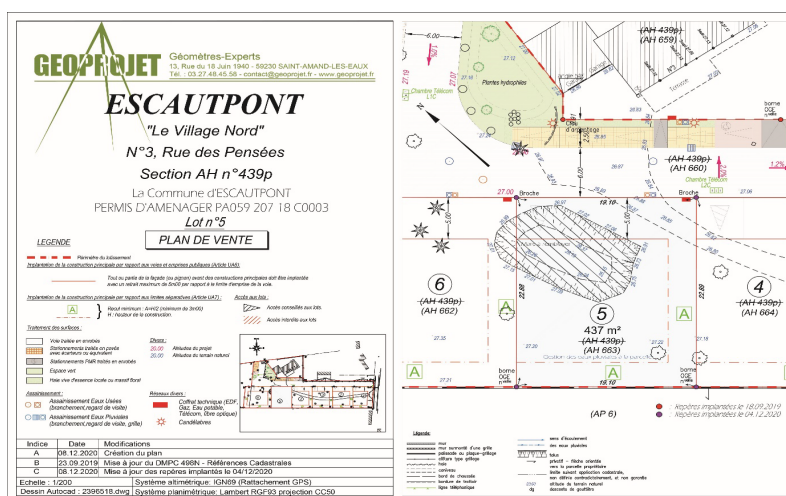
Prix de cession : 47 340,21 € HT soit 56 810,00 € TTC.

Par mail en date du 21 février 2022, Monsieur Daniel MAROZZO et Madame Odile HEVE-CHAHMAT ont informé la Commune qu'ils renonçaient à l'acquisition du lot précité. À cet effet, le Conseil Municipal a par délibération n° 34 en date du 3 juin 2022, annulé la délibération n°64 en date du 10 septembre 2021.

Par acte notarié en date du 6 juillet 2022, Monsieur Eric BRILLER et Madame Anne RUFFIN ont signé un compromis de vente pour l'acquisition du lot n° 05 (parcelle cadastrée section AH n° 663), d'une superficie de 437 m² (cf: Plan de géomètre ci-dessous).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver la cession à Monsieur Eric BRILLER et Madame Anne RUFFIN du lot susvisé pour un montant de 47 340,21 € HT soit 56 810,00 € TTC.
- Autoriser Madame le Maire à signer tous actes notariés permettant la concrétisation de cette vente.



Monsieur Jean-Luc FRERE informe avoir reçu une proposition pour le lot n°4. Il est dans l'attente d'une réponse des intéressés.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : ENFANCE

8. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE POUR LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) « MAMAN ET MOI » :

Madame Nathalie DELHAYE expose le point.

Dans le cadre du renouvellement du projet de Lieux d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) «Maman et moi au jardin de Marguerite», la Caisse d'Allocations Familiales du Nord nous adresse un projet de convention d'objectifs et de financement relative aux Lieux d'Accueil Enfants Parents.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement : de la prestation de Service « Lieux d'Accueil Enfants Parents».

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) a pour mission de conforter la relation enfants-parents.

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un autre adulte référent. Cette structure adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à la posture d'accueillant et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Ce LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant : il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même ; aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie de famille, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

La convention suscitée est conclue pour une durée de 4 ans (rétroactivement du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025).

Elle a notamment pour objectif de :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, la convention précitée.

Madame Véronique MARTINAGE, Directrice de la Halte-Garderie, explique le fonctionnement de cette action et ses objectifs.

Madame Evelyne LEGRAND s'interroge sur la publicité de cette action.

Madame Véronique MARTINAGE informe la présence d'un flyer.

Madame le Maire remercie l'équipe de la Halte-Garderie pour le travail réalisé au quotidien.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI s'interroge quant aux problèmes de chauffage constatés l'an passé dans la salle de motricité.

Madame le Maire informe que l'entreprise IDEX, titulaire du marché du contrat de chauffe, est intervenue.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : INTERCOMMUNALITÉ

9. ACCORD POUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » :

Madame le Maire expose le point.

Par jugement en date du 22 décembre 2021, effectif au 1^{er} juillet 2022, le Tribunal Administratif de Lille a annulé l'Arrêté Préfectoral du 22 décembre 2018 portant retrait de la Commune d'EMERCHICOURT de la Communauté de Communes Cœur d'OSTREVENT (CCCO) en vue de son adhésion à la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH).

Toutefois, il ressort du jugement qu'étaient notamment en cause des irrégularités dans la procédure suivie, notamment liées à la réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), ne remettant nullement en cause le bien-fondé de l'adhésion d'EMERCHICOURT à la CAPH se justifiant d'un point de vue économique, géographique et administratif.

En effet, la Commune est rattachée administrativement au Valenciennois et au canton de BOUCHAIN. Le bassin de vie des Emerchicourtois en termes de services administratifs, sociaux, juridiques, de santé et de services à la personne se situant sur les communes de BOUCHAIN, DENAIN et VALENCIENNES.

Aussi, compte tenu de la volonté partagée et réitérée de la Commune d'EMERCHICOURT et de la CAPH, une nouvelle procédure d'adhésion de la Commune a été relancée par délibérations en date des :

- 1^{er} Juillet 2022 (Conseil Municipal d'EMERCHICOURT).
- 04 Juillet 2022 (Conseil Communautaire de « LA PORTE DU HAINAUT »).

Conformément à la procédure en vigueur, il convient désormais que chaque Conseil Municipal membre de « LA PORTE DU HAINAUT » se prononce à nouveau sur le projet d'adhésion de la Commune d'ÉMERCHICOURT à « LA PORTE DU HAINAUT ».

À cet effet, il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner son accord à l'adhésion de la Commune d'ÉMERCHICOURT à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : QUESTIONS DIVERSES

10. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- La réflexion sur la réhabilitation/extension de la salle des sports Georges Draux se poursuit. Il s'agit là d'un projet prioritaire et essentiel.
- L'étude du projet de maison de santé pluridisciplinaire évolue également. Une rencontre s'est déroulée le vendredi 2 septembre avec les différents professionnels de santé afin de faire le point sur l'avancée de leurs projets, attentes et besoins. Une estimation des coûts a été réalisée par un architecte. Celle-ci a été évaluée à près de 3.3 millions d'euros. Divers dispositifs de financement seraient envisageables et éventuellement accessibles. Cependant, ce projet fera l'objet d'une validation du Conseil Municipalité après présentation des coûts des travaux et les coûts de fonctionnement.

Monsieur Benjamin LECLERCQ s'interroge. En effet, il serait dommageable que dans le cadre de ce projet éventuel, de nouveaux patients escautpontois ne soient pas acceptés, les médecins candidats arrivant avec leur patientèle d'origine.

Madame le Maire insiste sur l'importance de mener une réflexion globale, aboutie et très réfléchie compte tenu de l'envergure d'un tel projet.

Monsieur Cédric LATOUCHE estime que ce projet, centre-ville, peut attirer l'installation de nouveaux commerces. La présence d'un bâtiment « flambant neuf » pourrait séduire de nouveaux praticiens tels que des dentistes, etc...

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI approuve. Ce projet représente « une chance » pour la Commune, il devrait être inscrit au budget primitif 2023.

Madame Monique PASSET approuve également précisant qu'il s'agit d'un beau projet, mais comprend également les interrogations justifiées sur les coûts potentiels.

Monsieur Daniel HERLAUD juge que le montant du loyer sera essentiel à la présentation du projet.

Monsieur Jean-Luc BULENS regrette l'absence de médecins dans notre Commune.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI informe que la maison de santé est amenée à accueillir également de jeunes internes, l'objectif à long terme étant de les retenir sur le territoire.

Madame Nathalie DELHAYE considère que ce projet peut permettre de redynamiser le centre-ville.

Madame Catherine ROLY approuve à son tour ce projet qui répondrait à un besoin essentiel des habitants.

Madame le Maire conclut ce sujet en précisant que la réflexion se prolongera avec une commission spécifique municipale et le groupe de professionnels de santé.

Madame le Maire exprime son inquiétude concernant le dossier de portage foncier de la Cité Ouvrière dans un contexte incertain.

- L'étude de vidéo protection réalisée par Messieurs Cédric LATOUCHE et Benjamin LERCLERC, conseillers municipaux, est à son terme. La rédaction du marché public de consultation sera réalisée prochainement par les acteurs suscités, en collaboration avec Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI, conseiller municipal.

Monsieur Michel RENARD informe : le club de lutte souhaiterait obtenir des locaux un peu plus vastes. À cet effet, une étude est menée pour transférer le club des Colombophiles, implanté dans le périmètre de l'ALSH vers la maison des associations, Résidence la Pastorale. Le club colombophile y serait favorable.

Madame le Maire précise que naturellement, l'association de lutte est intégrée dans le programme de réflexion des travaux d'extension et de réhabilitation de la salle des sports Georges Draux. Ce déménagement est donc une solution transitoire.

Monsieur Cédric LATOUCHE s'interroge sur l'avenir de l'association « la Boule de la Pasto ».

Monsieur Michel RENARD précise que la Présidente de l'association a démissionné et n'a jamais été remplacée.

Il rappelle l'organisation de la coupe du monde de football et évoque l'éventualité d'une fan-zone.

Madame le Maire rappelle que ce type d'événements nécessite des moyens humains particulièrement importants.

Madame le Maire insiste quant à une réflexion indispensable relative à des ventes d'immeubles appartenant à la Commune.

Madame le Maire informe l'Assemblée avec grand plaisir de l'installation des socles numériques au sein des écoles élémentaires de la Commune. Les directeurs et directrices expriment leur satisfaction et remercient la Municipalité.

Madame Catherine ROLY ajoute que les tablettes et ordinateurs n'ont pas été totalement livrés aux enseignants. Une distribution sera organisée prochainement avec la Municipalité.

Madame le Maire : Monsieur Nicolas SIEGLER, Vice-Président du Conseil Départemental du Nord en charge de l'Aménagement du territoire et du Canal Seine-Nord Europe s'est rendu à Escoutpont le 22 août 2022 afin de faire le point sur les travaux réalisés via les dispositifs ADVB/PTS (Aide Départementale aux Villages et au Bourg / Projets Territoriaux Structurants) dans le cadre de la programmation 2022. À cet effet, **Messieurs Michel RENARD et Patrick LATOUCHE** lui ont fait découvrir le parvis du Groupe Scolaire Brunehaut.

Madame Evelyne LEGRAND rappelle l'organisation de l'opération Ville Propre le 25 septembre prochain et invite les membres de l'Assemblée à se positionner au sein des différents stands.

Madame Christine PLUMECOCQ informe de l'organisation prochaine de la Semaine Bleue lors de la première semaine d'octobre et présente le programme.

FIN DE LA SÉANCE : 22H00